



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/40/1121  
S/18120  
30 mai 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session  
Point 21 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 30 mai 1986, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Honduras  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié à l'issue de la réunion de plénipotentiaires des pays d'Amérique centrale, organisée par le Groupe de Contadora afin de mener à bien les négociations sur les points encore en suspens de l'Accord de Contadora, sur la base des deux propositions présentées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de l'annexe qui y est jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour de la quarante et unième session, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Hector ZELAYA COLEMANN

Annexe

Communiqué de presse

La présente réunion de plénipotentiaires des pays d'Amérique centrale a été organisée par le Groupe de Contadora afin de mener à bien les négociations sur les points encore en suspens de l'Accord de Contadora sur la base de la proposition présentée par le Costa Rica et le Guatemala, à laquelle se sont ralliés ultérieurement le Honduras et El Salvador, et de la proposition du Nicaragua.

Les débats ont porté essentiellement sur la limitation, la réduction et le contrôle des armements. Au bout de deux jours d'intenses discussions, c'est-à-dire à quelques jours de la date fixée pour la signature de l'Accord, les débats étaient dans l'impasse.

Cette situation s'explique par les positions peu souples du Nicaragua et le peu de désir manifesté par ce pays pour ouvrir de réelles négociations sur la question du désarmement.

Le Nicaragua veut limiter la négociation à une très courte liste de 10 types d'armes qu'il considère comme des armes offensives - armes dont il ne possède que trois types - et refuse qu'elle porte sur l'ensemble de ses forces armées et de ses stocks d'armes.

La volonté de négociations affichée par le Nicaragua n'est donc pas réelle, ce qui compromet les courageux efforts de paix entrepris depuis plus de trois ans.

En portant ces faits à la connaissance du public, le secrétariat du Ministère des relations extérieures rappelle que le Gouvernement hondurien est résolu à parvenir, sur tous les thèmes de négociations, à des accords régionaux simultanés et vérifiables afin d'instaurer la paix et la coopération dans l'isthme centro-américain.

Tegucigalpa, D.C. le 29 mai 1986

Direction de l'information et de la presse

Ministère des relations extérieures

-----